



SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT
DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY

DÉLIBÉRATION N° 2023/03/12

OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES DE RÉDACTEUR, D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ème CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ère CLASSE ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

COMITÉ SYNDICAL
du 27 mars 2023

Date de convocation : 21 mars 2023
Date de publication : 3 avril 2023
Nombre de délégués en exercice : 34
Nombre de présents : 21
Votants : 26

Présents	Absents
<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. LOUVRADOUX, M. HAQUIN, M. BLANCHARD, Mme CAVECCHI, M. IABASSEN, M. LAMBERT-MOTTE, Mme JEZEQUEL, M. FABRE, Mme QUEYRAT.	<u>Communauté d'Agglomération Val Parisis</u> M. DUFOUR M. CARPENTIER, Mme SENSE.
<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FARGEOT, Mme MICHEL, M. ANTAO, M. CLOUET, M. GONTIER, M. FLOQUET, M. LEROY, M. THORY, M. ENJALBERT, Mme VILLECOURT, M. VERNA, Mme FAYOL DA CUNHA.	<u>Communauté d'Agglomération Plaine Vallée</u> M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme FAUVEAU, Mme CHAUVEAU, Mme POUTEAU, M. DUMEUNIER, M. GOUJON, M. DAUX, M. BACHARD, M. BRIQUET.

Absents excusés : M. FEUGÈRE, M. CHABANEL, Mme FAUVEAU, M. GOUJON, Mme SENSE, M. CARPENTIER.

Secrétaire de séance : Mme VILLECOURT.

Pouvoirs : M. FEUGÈRE à M. FARGEOT, Mme FAUVEAU à M. ANTAO, M. GOUJON à M. GONTIER, Mme SENSE à Mme CAVECCHI, M. CARPENTIER à M. IABASSEN.

Exécutoire en vertu de
l'art. L.5211-3 du C.G.C.T.
AR du

Pour le Président par délégation,
Le Directeur Général,



Jean-Marie ROLLET

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20230327-DC_2023_06_12-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023

OBJET : CRÉATION DE DEUX POSTES DE RÉDACTEUR, D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique, en particulier les articles L. 313-1 et suivants et L. 332-8 et suivants,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement du service,

CONSIDÉRANT, d'une part, que le départ définitif programmé au 1^{er} juillet 2023 d'un agent titulaire occupant le grade d'adjoint administratif au sein du service Communication va nécessiter son remplacement,

CONSIDÉRANT que, dans cette optique, il convient de mettre en adéquation le cadre d'emploi occupé avec les fonctions exercées, en créant un poste sur chacun des grades relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux afin de pouvoir, en fonction de la candidature retenue, nommer le nouvel agent sur l'un des grades correspondant à sa situation et répondant ainsi mieux aux exigences et aux missions du poste recherché,

CONSIDÉRANT, d'autre part, qu'un agent contractuel, actuellement employé sur le grade d'adjoint technique, au sein du service Communication effectue actuellement des missions qui ne correspondent pas à son cadre d'emplois et à son grade actuels, il est proposé de créer un poste de Rédacteur répondant mieux aux exigences du poste occupé,

CONSIDÉRANT par conséquent la nécessité de créer deux postes de Rédacteurs, un poste de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe et un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe et de mettre à jour le tableau des effectifs,

L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A la date de la présente délibération rendue exécutoire, les postes suivants sont créés :

- 2 postes de Rédacteurs,
- 1 poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe,
- 1 poste de Rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Article 2 : Dans le cas où les postes intéressés ne pourraient être pourvus par un agent titulaire, ils pourront être occupés par un agent contractuel, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Article 3 : Le tableau des effectifs est mis à jour, comme suit :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif figurant sur la délibération	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C. *
FILIÈRE ADMINISTRATIVE					
Attaché principal.....	A	1	1	1	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	2	2	1	
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	B	1	1	0	
Rédacteur	B	3	3	1	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	2	
Adjoint Administratif.....	C	5	5	3	
TOTAL		15	15	8	0

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20230327-DC_2023_06_12-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023
.../...

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif figurant sur la délibération	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont T.N.C. *
FILIÈRE TECHNIQUE					
Ingénieur Principal	A	1	1	1	
Ingénieur	A	1	1	1	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	3	3	1	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	2	2	
Technicien Territorial	B	2	2	2	
Agent de Maîtrise	C	1	1	1	
Adjoint technique	C	6	6	4	
TOTAL		16	16	12	0

* T.N.C. = Temps Non Complet

Article 3 : Les crédits correspondants aux emplois mentionnés dans le tableau des effectifs sont prévus au budget.

AINSI DÉLIBÉRÉ,

POUR EXTRAIT CONFORME



Le Président,

Gérard LAMBERT-MOTTE
Maire du Plessis-Bouchard,
Vice-Président du Conseil Départemental
du Val d'Oise.

Accusé de réception en préfecture
095-259502367-20230327-DC_2023_06_12-DE
Date de télétransmission : 31/03/2023
Date de réception préfecture : 31/03/2023